

Risques et opportunités liés aux changements climatiques

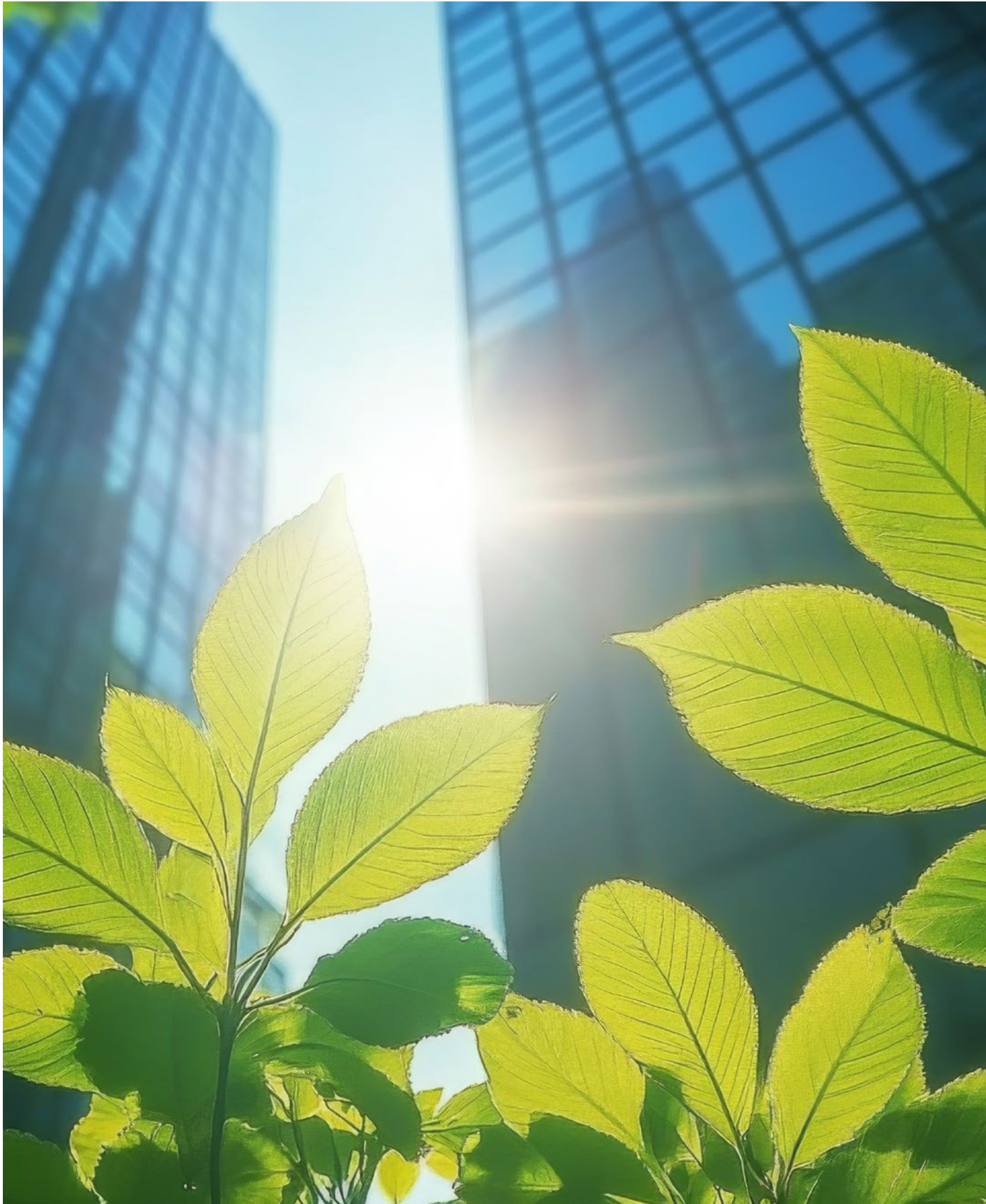
Rapport 2024

Régime de rentes du Mouvement Desjardins

Aligné sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

Table des matières

Introduction	3
Message du vice-président du Régime de rentes du Mouvement Desjardins	3
Notre action climatique en bref	4
Un premier rapport aligné sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)	5
Gouvernance	6
Stratégie	8
Contexte	9
Identification des risques et opportunités liés aux changements climatiques	10
Atténuation des risques	13
Développement des opportunités	15
Stratégie d'influence	16
Gestion des risques	17
Identification des risques liés aux changements climatiques	19
Gestion et atténuation des risques	21
Intégration dans les processus de gestion de risques du Mouvement Desjardins	22
Mesures et cibles	23
Gestion des émissions opérationnelles	24
Émissions relatives aux investissements	25
Considérations méthodologiques	26



Introduction

- Message du vice-président du Régime de rentes du Mouvement Desjardins

Notre action climatique en bref

Un premier rapport aligné sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

Mesures et cibles

Message du vice-président du Régime de rentes du Mouvement Desjardins



Frédéric Godbout, CFA

Dans un monde où l'évolution de l'économie est dynamique et où les enjeux climatiques prennent une ampleur croissante, une approche structurée en investissement responsable (IR) représente une source de valeur ajoutée essentielle. En intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance à nos décisions, nous sommes mieux outillés pour comprendre l'évolution des divers risques et identifier de nouvelles occasions d'investissement, tout en protégeant la santé financière du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), notre priorité absolue.

Nous veillons à ce que chacune des initiatives mise de l'avant au sein de notre programme d'investissement soit réfléchie et structurée. Notre stratégie s'adapte continuellement aux nouvelles données et s'enrichit des avancées dans le domaine. Cette exigence de rigueur s'accompagne d'une volonté d'agir de manière proactive dans un environnement en transformation, où les réponses aux défis climatiques nécessitent une mobilisation conjointe des acteurs économiques, politiques et sociaux pour le bien-être de nos participants et de la société dans laquelle ils évoluent.

Nous sommes pleinement conscients des attentes élevées de nos parties prenantes en matière de développement durable. C'est pourquoi nous collaborons activement avec nos gestionnaires de portefeuille et nos partenaires afin d'intégrer les données climatiques à nos décisions de placement. Notre participation à des initiatives internationales reconnues, telles que les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB), nous permet de continuer à progresser et à rester à l'avant-garde. De plus, afin de rendre compte de nos engagements, nous avons effectué un balisage des meilleures pratiques auprès d'autres régimes de rentes canadiens, un exercice qui a démontré que nos actions sont alignées sur les standards les plus élevés du secteur.

Ce premier rapport montre que le RRMD est résolument engagé à poursuivre ses efforts pour améliorer la transparence et la qualité de ses divulgations climatiques. Notre approche dynamique en investissement responsable soutient notre ambition de générer des bénéfices tangibles pour l'ensemble de nos participants, collaborateurs et partenaires, tout en contribuant à un avenir plus durable.

Introduction

Message du vice-président
du Régime de rentes du
Mouvement Desjardins

► Notre action climatique en bref

Un premier rapport aligné
sur les recommandations
du Groupe de travail sur
l'information financière
relative aux changements
climatiques (GIFCC)

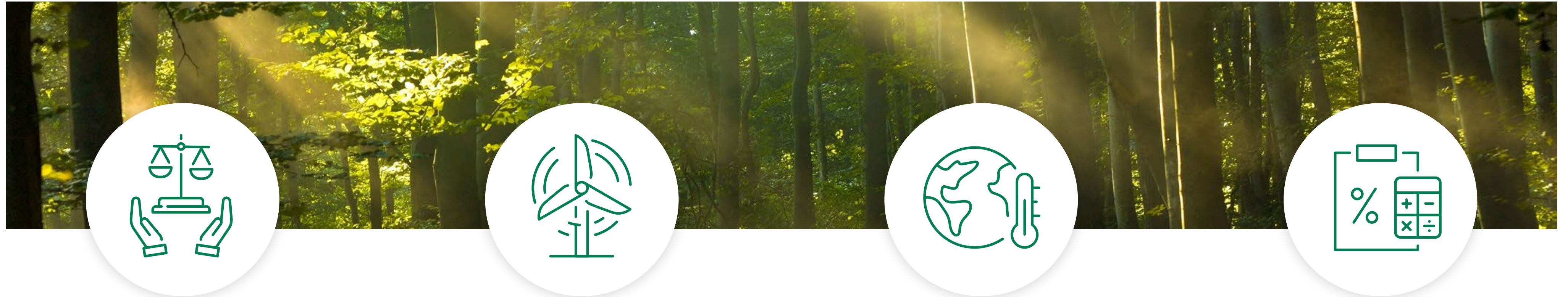
Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

Mesures et cibles

Notre action climatique en bref



Le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD ou Régime) dispose d'une **gouvernance** climatique, laquelle comprend une attribution claire des responsabilités aux administrateurs, aux membres de la direction ainsi qu'aux différentes équipes du Régime.

L'évaluation des risques et opportunités liés aux changements climatiques nous a conduits à adopter plusieurs **positionnements stratégiques**, incluant :

- l'exclusion des sociétés impliquées dans l'exploitation du charbon thermique pour nos activités de placement;
- la réévaluation de notre stratégie de décarbonation pour nos portefeuilles d'actions publiques et d'obligations de sociétés afin de réduire de 50 % leur intensité carbone d'ici 2030 par rapport à 2020;
- une allocation importante en énergie renouvelable au sein de notre portefeuille d'infrastructures qui atteint désormais près de 1,3 G\$.

Au Régime, nous œuvrons à la **gestion des risques climatiques** en collaboration avec les équipes du Mouvement Desjardins. Nous :

- considérons l'investissement responsable à toutes les étapes du processus d'investissement;
- avons réalisé une première quantification des risques liés aux changements climatiques pour des actifs canadiens en immobilier et en infrastructures;
- bénéficions du cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins selon trois lignes de défense.

Nous disposons de **mesures et de cibles** :

- opérationnelles en tant que vice-présidence responsable de la coordination du Défi Coopérons pour le climat du Mouvement Desjardins pour la première vice-présidence Finances;
- adaptées à nos portefeuilles de placements et alignées aux normes du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

Introduction

Message du vice-président
du Régime de rentes du
Mouvement Desjardins

Notre action climatique
en bref

- Un premier rapport aligné
sur les recommandations
du Groupe de travail sur
l'information financière
relative aux changements
climatiques (GIFCC)

Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

Mesures et cibles

Un premier rapport aligné sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

En tant qu'investisseur à long terme, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins croit qu'une gestion efficace des risques et opportunités liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut non seulement améliorer le rendement financier de ses placements, mais aussi avoir une incidence socioéconomique concrète et positive sur les collectivités.

Dans un contexte où l'impact systémique des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, le RRMD reconnaît l'importance de mieux comprendre différentes facettes de ces risques, qu'ils soient liés à la transition énergétique ou aux aspects physiques, légaux, réglementaires ou réputationnels, et d'en évaluer les répercussions actuelles et futures.

En 2021, le Mouvement Desjardins a révisé ses nouvelles ambitions climatiques. Par ailleurs, il publie annuellement son rapport [En mouvement pour le climat](#). Comme spécifié dans sa [Politique sur l'investissement responsable](#) « le Régime [...], dans les limites compatibles de son champ d'action et de sa responsabilité fiduciaire, soutient les engagements du Mouvement Desjardins en matière d'IR et de finance durable ».

Une divulgation selon les recommandations du GIFCC fournit des informations financières sur les risques et opportunités liés au climat pour une organisation. Le GIFCC constitue un cadre de référence volontaire articulé autour de quatre principaux axes : la gouvernance, la stratégie, la gestion de risques ainsi que les cibles et les mesures.

Le RRMD est conscient que ces recommandations sont désormais intégrées aux normes du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) et que cet organisme sera appelé à jouer un rôle prépondérant en matière de divulgation climatique. Néanmoins, comme l'usage de ces différents cadres de référence est encore transitoire, nous avons, pour l'heure, choisi d'utiliser le GIFCC.

À travers cet exercice de reddition de comptes, le Régime souhaite faire preuve de transparence en présentant la manière dont les risques et les opportunités en lien avec les changements climatiques ont été, jusqu'à maintenant, intégrés au sein de ses activités.



- Introduction
- Gouvernance
- Stratégie
- Gestion des risques
- Mesures et cibles

GOVERNANCE



Introduction

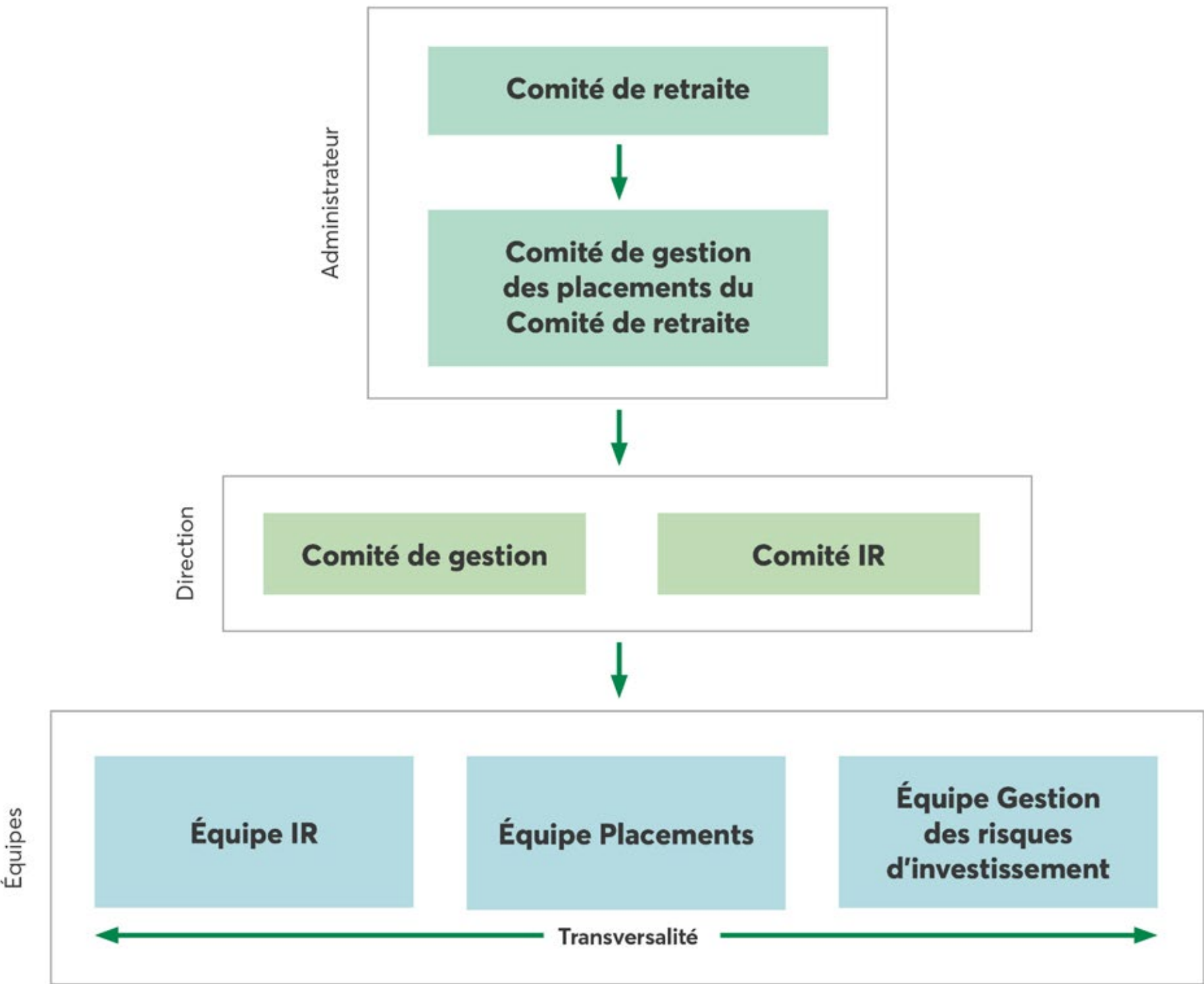
Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

Mesures et cibles

En accord avec notre mandat et nos objectifs d’investisseur à long terme, nous préconisons une approche transversale des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui s’applique à toutes les classes d’actifs et requiert la participation des différentes fonctions de l’organisation. Le Régime s’est doté d’une [Politique sur l’investissement responsable](#), laquelle encadre l’attribution des mandats et responsabilités des instances et équipes du Régime, ainsi que d’une Directive sur l’investissement responsable, qui précise la portée et la mise en œuvre des positionnements stratégiques, dont les cibles de décarbonation et de concentration dans les énergies renouvelables et les exclusions.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Comité de retraite : À titre d’administrateur du Régime et fiduciaire de la caisse de retraite, le Comité de retraite assure la gestion financière et l’administration du Régime en mettant en œuvre les moyens adéquats pour protéger les droits des participants et faire fructifier les actifs. En matière d’IR et d’intégration des facteurs ESG, il adopte les positionnements stratégiques, dont ceux relatifs au climat et la Politique sur l’investissement responsable, en plus d’assurer une surveillance de la démarche.

Comité de gestion des placements du Comité de retraite : S’étant vu déléguer les principales responsabilités liées à la gestion de l’actif, le Comité de gestion des placements sélectionne les investissements et suit la performance et la conformité des placements. En lien avec l’intégration des facteurs ESG, il recommande les positionnements stratégiques, adopte la Directive sur l’investissement responsable et s’assure de leur mise en œuvre. Aussi, il adopte la Politique régissant l’exercice des droits de vote et donne des alignements concernant les facteurs ESG en matière de placement.

VICE-PRÉSIDENTE RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Le Comité de retraite mandate la vice-présidence RRMD pour l’appuyer dans ses différentes responsabilités.

Comité de gestion : Supervise la mise en œuvre des encadrements, des plans d’action et des indicateurs de performance. Alloue les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs.

Comité IR : Promeut l’adoption des meilleures pratiques en matière d’ESG. Propose les politiques et les positionnements stratégiques aux instances. Exerce le suivi des indicateurs de performance ESG et valide la stratégie d’influence.

Équipe IR : Établit le plan d’action, élabore les projets de révision des textes d’encadrement en IR, supervise l’évaluation de la performance IR des gestionnaires et des investissements, fournit les encadrements et développe les indicateurs de performance en matière d’IR.

Équipe Placements : Intègre les facteurs de risques ESG à toutes les étapes du processus d’investissement. Effectue la vérification diligente des opportunités d’investissement (incluant les aspects ESG). Participe à la réalisation de la stratégie d’influence.

Équipe Risques d’investissement : Effectue des scénarios de risque qui intègrent des considérations climatiques et contribue à la vigie des meilleures pratiques de quantification des risques de transition et des risques physiques.

Introduction

Gouvernance

Stratégie

Contexte

Identification des risques
et opportunités liés aux
changements climatiques

Atténuation des risques

Développement
des opportunités

Stratégie d'influence

Gestion des risques

Mesures et cibles

STRATÉGIE



Introduction

Gouvernance

Stratégie

► Contexte

Identification des risques
et opportunités liés aux
changements climatiques

Atténuation des risques

Développement
des opportunités

Stratégie d'influence

Gestion des risques

Mesures et cibles

Contexte

Bien qu'il s'agisse de son premier rapport consacré aux enjeux climatiques, le Régime agit sur cette question depuis déjà plusieurs années. Dès 2017, il s'est engagé à concentrer ses investissements directs en infrastructures énergétiques dans les énergies renouvelables. En 2018, il a également pris l'engagement de maintenir l'intensité carbone¹ de ses investissements à 20 % en deçà de celle de ses indices de référence.

Depuis, nos investissements en infrastructures dans les énergies renouvelables totalisent près de 1,3 G\$, et nous avons maintenu nos engagements de décarbonation de nos investissements par rapport à nos indices de référence. Cependant, les marchés mondiaux (et les indices y étant reliés) n'ont pas réduit leurs émissions de gaz à effet de serre conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Dans ce contexte, nous avons donc jugé essentiel de réévaluer notre second engagement afin de nous aligner sur les meilleures pratiques internationales ainsi que sur celles mises de l'avant par les grands régimes de retraite canadiens. Cette réflexion et la maturité croissante de notre programme en IR nous ont conduits à adopter une approche climatique plus ambitieuse en matière de décarbonation de nos investissements, ce qui a certainement été un élément pivot de notre plan d'affaires en 2024.

Cela dit, le Régime reconnaît que, sans une décarbonation accrue des marchés dans les prochaines décennies, les investisseurs ne pourront pas continuellement réduire l'intensité carbone de leurs portefeuilles. En un tel cas, l'augmentation des risques systémiques causés par les changements climatiques pourrait contribuer à l'accroissement d'une instabilité risquant de nuire au niveau de vie de nos collectivités. C'est pourquoi la mise en œuvre d'une stratégie d'influence efficace demeure un élément clé de notre approche afin de rappeler l'urgence d'agir sur cet enjeu, malgré les vents contraires.



¹ Intensité carbone moyenne pondérée, exprimée en tonnes de CO₂ équivalent par million de dollars investis.

Introduction

Gouvernance

Stratégie

Contexte

► Identification des risques et opportunités liés aux changements climatiques

Atténuation des risques

Développement des opportunités

Stratégie d'influence

Gestion des risques

Mesures et cibles

Identification des risques et opportunités liés aux changements climatiques

Les orientations stratégiques du Régime en matière de changements climatiques et les engagements qui en découlent reposent sur l'identification qualitative des risques et opportunités liés aux changements climatiques et l'évaluation des expositions et des impacts potentiels.

Risques physiques : Ces risques sont liés aux impacts directs des événements climatiques et météorologiques sur les actifs, les opérations et les chaînes d'approvisionnement des entreprises. Ils peuvent être de nature aiguë (comme les tempêtes, les inondations et les incendies de forêt) ou chronique (comme l'élévation du niveau de la mer et les changements de température à long terme). Les risques physiques évalués comme plus élevés (inondations, tempêtes, sécheresses et variabilité du régime de précipitations) touchent davantage les secteurs économiques de l'agriculture, de la foresterie, de l'immobilier et des infrastructures ainsi que certains secteurs industriels.



	Court terme	Moyen terme (2030)	Long terme (> 2030)
Risques physiques	Des événements météorologiques liés à des perturbations climatiques sont répertoriés de manière plus saillante dans certaines zones géographiques. Ces événements prennent, par exemple, la forme de précipitations importantes, d'inondations et d'écarts de températures plus marqués et peuvent avoir des conséquences physiques défavorables, principalement sur certains de nos actifs immobiliers et d'infrastructures. Il en va de même pour la chaîne de valeur de nombreuses entreprises au sein de nos portefeuilles publics et privés.	Selon le niveau d'accroissement des événements météorologiques extrêmes, le niveau d'assurabilité des actifs situés dans les zones géographiques les plus vulnérables pourrait occasionner des pertes financières et réduire la résilience du portefeuille.	Sur un horizon à long terme, il existe un risque qu'une succession d'événements météorologiques ait un effet négatif important et répété sur l'intégrité physique d'actifs en portefeuille et altère la résilience des marchés.

Les conséquences des risques liés aux changements climatiques incluent la perte de valeur de certains actifs, ou encore des pertes de revenus ou de profitabilité pouvant réduire la valeur des placements ou la cote de risque d'une entreprise.

Introduction

Gouvernance

Stratégie

Contexte

► Identification des risques et opportunités liés aux changements climatiques

Atténuation des risques

Développement des opportunités

Stratégie d'influence

Gestion des risques

Mesures et cibles

Identification des risques et opportunités liés aux changements climatiques (suite)

Risques de transition : Les risques de transition, quant à eux, se définissent comme les risques financiers liés au passage vers une économie sobre en carbone. Ils peuvent être liés aux mouvements de marchés, à l'évolution technologique, aux changements réglementaires et légaux ou à l'évolution des perceptions des clients et de la société civile. Si ces risques se matérialisent, ils peuvent mener à une demande réduite pour certains produits et services, à une augmentation des coûts de production et au délaissement de certains actifs.



	Court terme	Moyen terme (2030)	Long terme (> 2030)
Risques de transition	Certains mécanismes tarifaires mis en place par des gouvernements pourraient modifier le profil rendement-risque de positions en portefeuille. Par exemple, la résilience financière d'entités émettrices d'importantes quantités de GES pourrait être réduite alors que la performance financière d'autres entités s'efforçant d'améliorer leur profil de consommation et/ou de production d'énergie renouvelable pourrait s'améliorer. Certaines sociétés très émettrices de GES pourraient aussi voir augmenter leurs coûts de capitaux.	L'augmentation de la tarification énergétique en raison du prix du carbone pourrait engendrer une augmentation des charges d'exploitation de diverses entités et contribuer à une hausse du niveau d'inflation neutre. Des investissements importants pourraient être nécessaires afin d'améliorer l'efficacité énergétique d'immeubles, d'infrastructures et d'entreprises en général.	Le risque de changement de paradigme et de perturbations technologiques pourrait s'accroître et entraîner le déclin économique des secteurs les plus émetteurs.

Introduction

Gouvernance

Stratégie

Contexte

► Identification des risques et opportunités liés aux changements climatiques

Atténuation des risques

Développement des opportunités

Stratégie d'influence

Gestion des risques

Mesures et cibles

Identification des risques et opportunités liés aux changements climatiques (suite)

Le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) décrit les opportunités climatiques comme des possibilités pour les entreprises de bénéficier des changements liés au climat. Ces opportunités peuvent inclure les éléments suivants :

- Innovation et développement de nouveaux produits :** Les entreprises peuvent développer des produits et services qui répondent aux besoins d'une économie bas-carbone, comme les technologies propres et les énergies renouvelables.
- Accès à de nouveaux marchés :** Les entreprises peuvent accéder à de nouveaux marchés ou segments de marché qui émergent en réponse aux changements climatiques et aux réglementations environnementales.
- Amélioration de l'efficacité des ressources :** En adoptant des pratiques durables, les entreprises peuvent réduire leurs coûts opérationnels et améliorer leur efficacité énergétique.
- Renforcement de la résilience :** Les entreprises qui intègrent les considérations climatiques dans leur stratégie parviennent à mieux anticiper les changements et à s'y adapter, ce qui renforce leur résilience à long terme.



	Court terme	Moyen terme (2030)	Long terme (> 2030)
Opportunités	Des investissements considérables dans des actifs en infrastructures de production et de transport d'énergie renouvelable devraient faire l'objet d'une demande soutenue, malgré la réduction de certains incitatifs aux États-Unis. De même, les solutions en lien avec le stockage d'énergie et l'efficacité énergétique pourraient offrir des perspectives intéressantes.	Identifier les investissements qui demeureront résilients face à la transition vers une économie plus sobre en carbone, notamment au sein du portefeuille immobilier, pourrait contribuer à la résilience du portefeuille. D'autres secteurs économiques devraient connaître une croissance appréciable en lien avec les énergies vertes, l'efficacité énergétique et l'adaptation climatique.	Le Régime pourrait bénéficier de façon accrue d'investissements dans les secteurs à faible intensité carbone ou dans des secteurs innovants qui permettront l'atteinte d'objectifs de transition vers une économie sobre en carbone.

Introduction

Gouvernance

Stratégie

Contexte

Identification des risques et opportunités liés aux changements climatiques

► Atténuation des risques

Développement des opportunités

Stratégie d'influence

Gestion des risques

Mesures et cibles

Atténuation des risques

DÉCARBONATION

La décarbonation graduelle des portefeuilles en actions publiques et en obligations de sociétés participe à la gestion des risques financiers liés au climat. Elle permet notamment d'atténuer les risques financiers liés à la transition énergétique. Il s'agit d'une stratégie promue par plusieurs coalitions d'investisseurs reconnues et communément pratiquée par les grands régimes de retraite canadiens déployant une stratégie de gestion des risques climatiques.

COMMENT NOUS COMPTONS Y PARVENIR

Préalablement à l'adoption d'un nouveau positionnement stratégique en IR, nous avons examiné l'incidence potentielle de l'adoption de tels engagements sur le rendement, le risque et la diversification de nos portefeuilles d'actions publiques et à revenu fixe.

Pour les actions publiques, la profondeur des marchés mondiaux nous offre la flexibilité de remplacer des titres à fortes émissions par des sociétés moins intensives en émissions, tout en préservant les caractéristiques fondamentales de nos stratégies. En revanche, notre portefeuille de revenu fixe pose, quant à lui, des défis supplémentaires en raison de sa forte exposition aux obligations canadiennes à long terme, comme le requiert notre stratégie d'appariement. Or, la profondeur du marché obligataire canadien à long terme est plus limitée.

Malgré cette contrainte, nos collaborations étroites avec des fournisseurs de données et des gestionnaires d'actifs experts en investissement responsable nous ont permis de confirmer que la réduction de 50 % de l'intensité carbone d'ici 2030 par rapport à 2020 de ces portefeuilles était atteignable, et ce, en maintenant un rendement équivalent.

Bien que nous soyons fiers des progrès accomplis, nous demeurons conscients du chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre nos cibles de manière optimale et conformément à notre responsabilité fiduciaire.

Suivant l'adoption de ce nouveau positionnement, nous nous assurerons de poursuivre nos travaux afin d'établir une trajectoire de décarbonation à la fois prudente et conforme à notre engagement. Plus d'informations figurent à la section Mesures et cibles à la fin du document.



NOUVEL OBJECTIF CLIMATIQUE



Cible 2030 : Réduction de 50 % de l'intensité carbone d'ici 2030 par rapport à 2020



Indicateur : Intensité carbone (tonnes de CO₂ équivalent par million de dollars canadiens investis)



Périmètre : Portefeuille d'actions publiques et d'obligations de sociétés



Cadre de référence : PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials)¹

¹ PCAF (2022). The Global GHG Accounting and Reporting - Standard part A: Financed Emissions. Second Edition.

Introduction

Gouvernance

Stratégie

Contexte

Identification des risques et opportunités liés aux changements climatiques

► Atténuation des risques

Développement des opportunités

Stratégie d'influence

Gestion des risques

Mesures et cibles

Atténuation des risques (suite)

EXCLUSION DU CHARBON THERMIQUE

Le charbon en tant que source d'énergie est le premier émetteur mondial de CO₂ devant le pétrole. Pour contenir l'élévation des températures globales à un niveau bien inférieur à 2 °C et dans la mesure du possible, à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, un consensus scientifique international s'établit clairement en faveur d'un désinvestissement rapide de cette source d'énergie fossile.

Tout comme le fait le Mouvement Desjardins via son [Positionnement à l'égard du charbon thermique](#), le Régime exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans : l'exploitation, le développement, ou l'extension de mines de charbon thermique; et le développement ou l'exploitation de centrales d'électricité au charbon (pour une capacité installée supérieure à 5 GW ou supérieur à 10 % de la capacité totale de production électrique) à moins que les sociétés ciblées soient dotées d'un plan de transition énergétique à la fois robuste, crédible et aligné sur l'Accord de Paris.



Développement des opportunités

FAVORISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

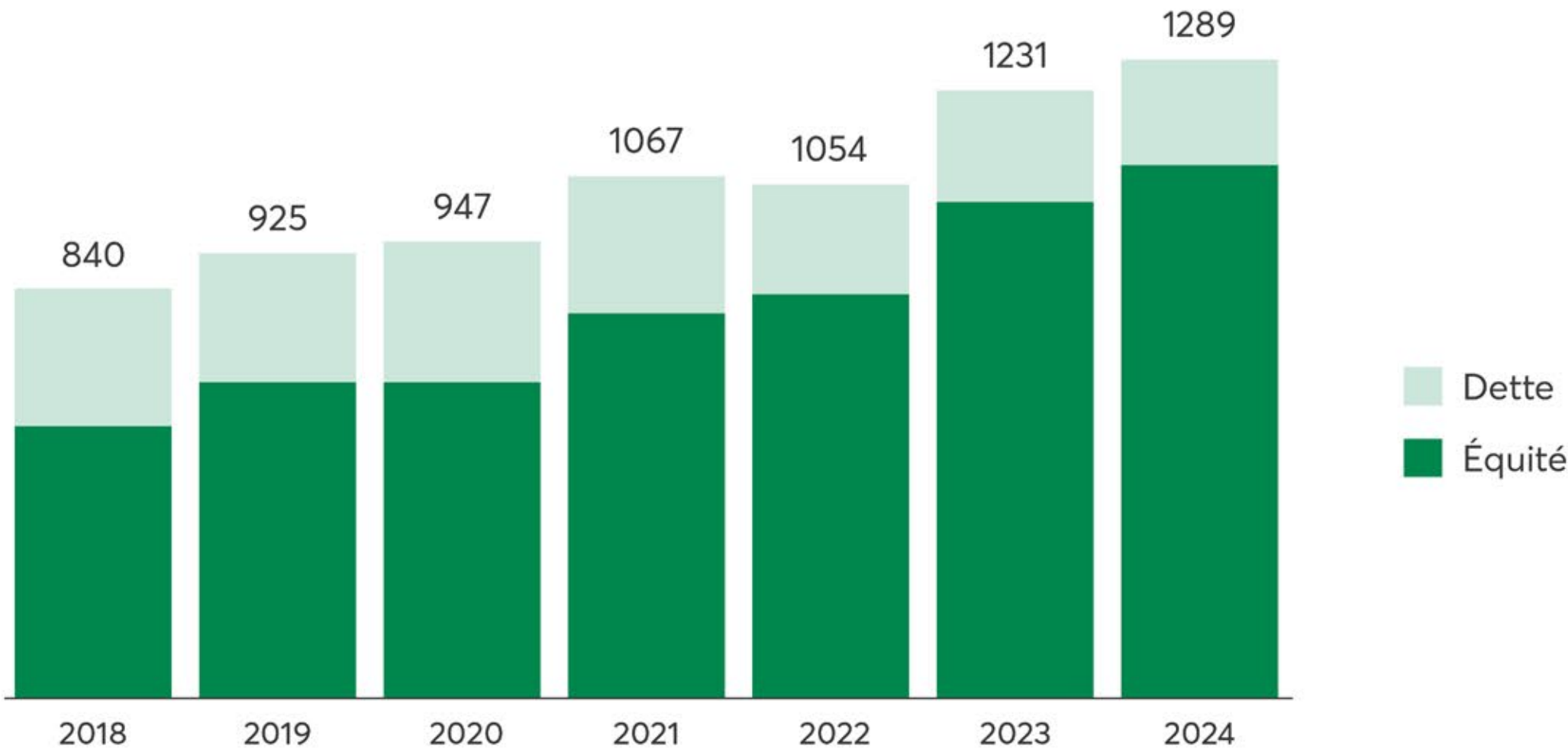
Depuis 2017, le Régime soutient activement la transition énergétique en s’engageant à concentrer ses investissements directs en infrastructures énergétiques dans les énergies renouvelables. Cet engagement contribue également aux objectifs que s’est fixé le Mouvement Desjardins, visant à consacrer plus de 2 G\$ en investissements directs dans les énergies renouvelables d’ici 2025.

Grâce à cette initiative et au cumul de nos autres positions en énergie renouvelable détenues dans les marchés publics, le Régime détient deux fois plus d’énergie renouvelable que d’énergie fossile¹.

Néanmoins, comme les énergies renouvelables représentent déjà plus de 50 % de notre exposition totale en infrastructures, cette progression sera probablement plus modeste au cours des prochaines années pour maintenir un bon niveau de diversification.

Afin de poursuivre notre contribution à un répertoire de « solutions climatiques » plus étendu et diversifié en lien avec le transport durable et le stockage d’énergie ou encore avec des initiatives d’adaptation aux changements climatiques, nous travaillerons à développer une taxonomie nous permettant d’identifier ces solutions de façon transparente et en accord avec les meilleures pratiques dans le domaine.

Actifs en infrastructures d’énergie renouvelable en M\$



¹ Estimation basée sur les valeurs marchandes des actifs en infrastructures d’énergie renouvelable, ainsi que sur les valeurs marchandes des entreprises publiques du portefeuille (ajustées en fonction de leur part de production d’énergie ou de revenus dans les énergies renouvelables ou fossiles).

Stratégie d'influence

ENGAGEMENT AUPRÈS DES GESTIONNAIRES

Dans le cadre de leur rigoureux processus d'investissement, les équipes du Régime s'assurent d'évaluer les compétences clés des gestionnaires de portefeuille en matière d'IR selon six catégories : leadership, expertise, intégration, engagement, outils et données, et transparence. Ce faisant, nous évaluons également leur capacité à intégrer les données climatiques dans leurs stratégies de placement. Plusieurs de ces partenaires possèdent des équipes IR de renommée internationale, lesquelles nous assistent dans la mise en œuvre de nos engagements climatiques.

Par notre engagement continu auprès de nos gestionnaires de portefeuille et par le maintien de dialogues ouverts et constructifs, nous mettons de l'avant les convictions exprimées au sein de notre [Politique sur l'investissement responsable](#).

VOTE PAR PROCURATION

En collaboration avec les autres entités du Mouvement Desjardins, le Régime met aussi en œuvre sa stratégie d'influence via l'exercice soutenu et assidu de ses droits de vote par procuration. Comme il est spécifié dans sa [Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration](#), le RRMD est en faveur d'une plus grande transparence en matière de données climatiques et pose des conditions exigeantes avant d'endosser les plans d'action climatiques parfois soumis à l'approbation des actionnaires.

COALITIONS STRATÉGIQUES

Nous sommes aussi signataires de plusieurs coalitions internationalement reconnues, telles que les PRI, le GRESB et l'EDCI. Celles-ci contribuent notamment à l'accroissement de la qualité et de la disponibilité des données climatiques.



Les **Principes pour l'investissement responsable (PRI)** sont initiative mondiale soutenue par les Nations Unies qui vise à promouvoir des pratiques d'investissement durables et responsables (signataire depuis 2018).



Le **Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB)** sert au balisage de performance ESG pour les actifs immobiliers et d'infrastructures (membre depuis 2022).



L'**ESG Data Convergence Initiative (EDCI)** est un partenariat qui s'engage à consolider la collecte et la communication des données ESG sur les marchés privés (membre depuis 2023).

Introduction

Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

Identification des risques liés aux changements climatiques

Gestion et atténuation des risques

Intégration dans les processus de gestion de risques du Mouvement Desjardins

Mesures et cibles

GESTION DES RISQUES



Introduction

Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

Identification des risques liés aux changements climatiques

Gestion et atténuation des risques

Intégration dans les processus de gestion de risques du Mouvement Desjardins

Mesures et cibles

Gestion des risques

Au cours des dernières années, le Régime a entrepris une évaluation plus approfondie des **risques liés aux changements climatiques (RCC)**. Cette section détaille la manière dont nous identifions, gérons et intégrons ces risques afin de protéger l'intérêt à long terme de nos bénéficiaires.

Identification des RCC

- Vigie (balisage des pairs, revue des gestionnaires de portefeuille, évolution réglementaire, etc.)
- Analyse qualitative
- Analyse quantitative

Gestion et atténuation des RCC

- Incorporation de l'IR au processus d'investissement
- Diminution de l'exposition à des secteurs fortement exposés aux RCC (exclusion du charbon thermique)
- Diminution de l'intensité carbone (cible)
- Influence stratégique

Intégration dans les processus de gestion de risques du Mouvement

Modèle des trois lignes de défense du Mouvement Desjardins



Introduction

Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

- Identification des risques liés aux changements climatiques

Gestion et atténuation des risques

Intégration dans les processus de gestion de risques du Mouvement Desjardins

Mesures et cibles

Identification des risques liés aux changements climatiques

En collaboration avec les équipes du Mouvement, le RRMD maintient une vigie des meilleures pratiques ainsi que des principaux cadres normatifs et réglementaires en matière d'informations climatiques.

VIGIE ET INTELLIGENCE D'AFFAIRES

- Réalisation d'un balisage des meilleures pratiques relatives à la gestion des risques climatiques auprès des autres régimes de retraite canadiens
- Évaluation, suivi et collaboration auprès de nos gestionnaires de portefeuille
- Acquisition d'information auprès de nos coalitions stratégiques
- Suivi de l'évolution des requis réglementaires relatifs au RCC

INTELLIGENCE D'AFFAIRES ET COLLABORATION

Puisque la stratégie d'investissement du RRMD repose essentiellement sur une collaboration étroite avec plus de 80 gestionnaires de portefeuille reconnus internationalement, il nous est possible de faire appel au savoir-faire de ces équipes afin d'enrichir notre intelligence d'affaires en lien avec les risques liés aux changements climatiques sur des sujets tels que la décarbonation.

De même, nous collaborons étroitement avec les professionnels de la fonction de gestion des risques et de l'équipe du Bureau du développement durable du Mouvement Desjardins. Ces équipes déploient une énergie considérable afin de répondre aux attentes croissantes des parties prenantes et des régulateurs tels que le Bureau du surintendant des institutions financières au niveau fédéral et l'Autorité des marchés financiers au niveau provincial.

ANALYSE QUALITATIVE DES RISQUES CLIMATIQUES

Comme détaillé préalablement¹, l'approche de gestion des RCC du Mouvement connaît une progression continue. Des travaux se sont poursuivis sur l'analyse des scénarios climatiques pour veiller à leur intégration accrue au cadre d'appétit pour le risque. Par le biais de collaborations étroites, l'équipe de risques du Régime s'est aussi familiarisée avec de nouveaux outils offerts par nos fournisseurs de données ESG et a participé à certains projets pilotes afin de chercher à quantifier notre exposition aux risques préalablement identifiés.



¹ Consultez la section sur l'[identification des risques et opportunités liés aux changements climatiques](#).

Introduction

Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

► Identification des risques liés aux changements climatiques

Gestion et atténuation des risques

Intégration dans les processus de gestion de risques du Mouvement Desjardins

Mesures et cibles

Identification des risques liés aux changements climatiques (suite)

ANALYSE QUANTITATIVE

En 2024, nous avons procédé au développement et à l'exécution des premières quantifications des risques climatiques pouvant affecter les actifs réels canadiens en immobilier et en infrastructures.

Aux fins du développement de nos connaissances et de notre intelligence d'affaires, nous avons participé à un exercice de scénario climatique interne du Mouvement Desjardins. Un scénario de risque physique d'inondation a été sélectionné afin de permettre d'identifier nos zones de vulnérabilités, avec comme périmètre d'analyse la portion canadienne de notre portefeuille d'actifs réels (immobilier et infrastructure).

L'exercice nous a permis de raffiner la localisation des actifs les plus vulnérables aux inondations au sein du portefeuille. La poursuite de la quantification d'un répertoire de risques plus complet nous permettra, en 2025, de tester d'une manière plus étendue la résilience du Régime face aux changements climatiques.



Introduction

Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

Identification des risques liés aux changements climatiques

► Gestion et atténuation des risques

Intégration dans les processus de gestion de risques du Mouvement Desjardins

Mesures et cibles

Gestion et atténuation des risques

INTÉGRATION DE L'IR AU PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Une équipe spécialisée en investissement responsable accompagne les travaux des équipes de placement, de gestion des risques et des affaires juridiques afin de contribuer à l'identification des risques et des opportunités relatifs aux changements climatiques. Cet accompagnement se traduit notamment par une analyse qualitative au sein des plans d'investissement stratégiques et des plans d'investissement spécifiques à chaque classe d'actifs, lesquels orientent le déploiement des capitaux sur une base annuelle.

De la même manière, l'équipe d'investissement responsable participe aussi activement à toutes les étapes du processus d'acquisition et de suivi des investissements afin d'évaluer les compétences clés des gestionnaires dans la prise en considération des enjeux ESG.



AUTRES ÉLÉMENTS TRAITÉS AU SEIN DE LA SECTION STRATÉGIE

- Diminution de l'exposition à des secteurs fortement rattachés aux RCC (exclusion du secteur du charbon thermique)
- Diminution de l'intensité carbone (cible de décarbonation)
- Influence stratégique

Processus d'acquisition des investissements

Revue du flux d'affaires

Cartographie

Qualification

Vérification diligente

Validation finale et clôture

L'investissement responsable est considéré à chacune des étapes.

Identification des risques liés aux changements climatiques

Gestion et atténuation des risques

- Intégration dans les processus de gestion de risques du Mouvement Desjardins

Intégration dans les processus de gestion de risques du Mouvement Desjardins

MODÈLE DES TROIS LIGNES DE DÉFENSE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Le cadre de gestion intégrée des risques, défini dans le [rapport annuel du Mouvement Desjardins](#), prévoit trois lignes de défense.

1

Les secteurs d'activité, en l'occurrence le Régime, sont les propriétaires de leurs risques et doivent les prendre en charge. Ils ont la responsabilité d'identifier et d'évaluer les risques liés aux changements climatiques qui résultent de leurs activités spécifiques, de les atténuer lorsqu'ils dépassent leur appétit pour le risque et de profiter des nombreuses opportunités qu'ils recèlent. Ils doivent mettre en œuvre les processus appropriés pour gérer ces risques et s'assurer de l'efficacité des contrôles qui y sont rattachés. Une équipe spécialisée du Bureau du développement durable les appuie dans cette gestion, en plus de jouer un rôle d'agrégateur et de coordonner les initiatives transversales à portée Mouvement.

2

La fonction de gestion des risques, en tant que deuxième ligne de défense, encadre et surveille les risques liés aux changements climatiques par l'intermédiaire de son programme de surveillance spécifique. La fonction de gestion des risques contribue aussi trimestriellement à la reddition du profil de risque climatique du Mouvement.

De son côté, le comité sur les risques liés aux facteurs ESG (CR ESG) appuie la haute direction et la commission Gestion des risques dans l'exercice de leurs mandats en disposant d'une vue transversale et en assurant la surveillance des risques ESG auxquels le Mouvement est exposé. Il veille également au suivi des plans d'action et s'assure que le Mouvement répond aux attentes réglementaires en matière de divulgation et de gestion des risques.

3

Le Bureau de la surveillance exerce son rôle de troisième ligne de défense en offrant une assurance indépendante et objective sur l'efficacité de la gouvernance et de la gestion des risques, dont les risques climatiques au sein du Mouvement Desjardins, basée sur une approche axée sur les risques.

- Introduction
- Gouvernance
- Stratégie
- Gestion des risques

Mesures et cibles

- Gestion des émissions opérationnelles
- Émissions relatives aux investissements
- Considérations méthodologiques

MESURES ET CIBLES



Introduction

Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

Mesures et cibles

► Gestion des émissions
opérationnelles

Émissions relatives aux
investissements

Considérations
méthodologiques

Gestion des émissions opérationnelles

DÉFI COOPÉRONS POUR LE CLIMAT

Lancé en avril 2022, le Défi Coopérons pour le climat est une initiative interne du Mouvement Desjardins regroupant tous les secteurs d'activité et fonctions de soutien afin de mobiliser l'organisation dans l'atteinte des cibles opérationnelles de réduction de GES qui ont été établies.

En cohérence avec ses ambitions, la vice-présidence du RRMD a pour responsabilité de coordonner la mise en œuvre du Défi Coopérons pour le climat pour l'ensemble des équipes de la première vice-présidence Finances, laquelle regroupe plus de 900 employés. Voici les principales réalisations de 2024 :

- Élaboration d'un plan d'action au sein de la première vice-présidence incluant le suivi des activités;
- Sensibilisation et formation des employés de la première vice-présidence sur l'importance de l'action climatique;
- Collaboration dans l'obtention des données nécessaires pour améliorer le suivi de l'intensité carbone dans une optique de réduction des déplacements d'affaires;
- Partage des meilleures pratiques en comité de gestion et rappel des notions de déplacements essentiels et de modes de transports privilégiés auprès des gestionnaires se déplaçant et autorisant des déplacements d'affaires.

Pour plus de détails sur l'évolution du Défi Coopérons pour le climat, consultez le [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#) à la section Environnement et climat.



En 2024, les membres du comité de gestion ont participé à La Fresque du Climat, une initiative qui leur a permis de discuter des dynamiques complexes liées aux changements climatiques et de réfléchir aux actions concrètes à mettre en œuvre. Cet atelier s'inscrit pleinement dans notre engagement à faire de l'investissement responsable une priorité.

Introduction

Gouvernance

Stratégie

Gestion des risques

Mesures et cibles

Gestion des émissions opérationnelles

► Émissions relatives aux investissements

Considérations méthodologiques

Émissions relatives aux investissements

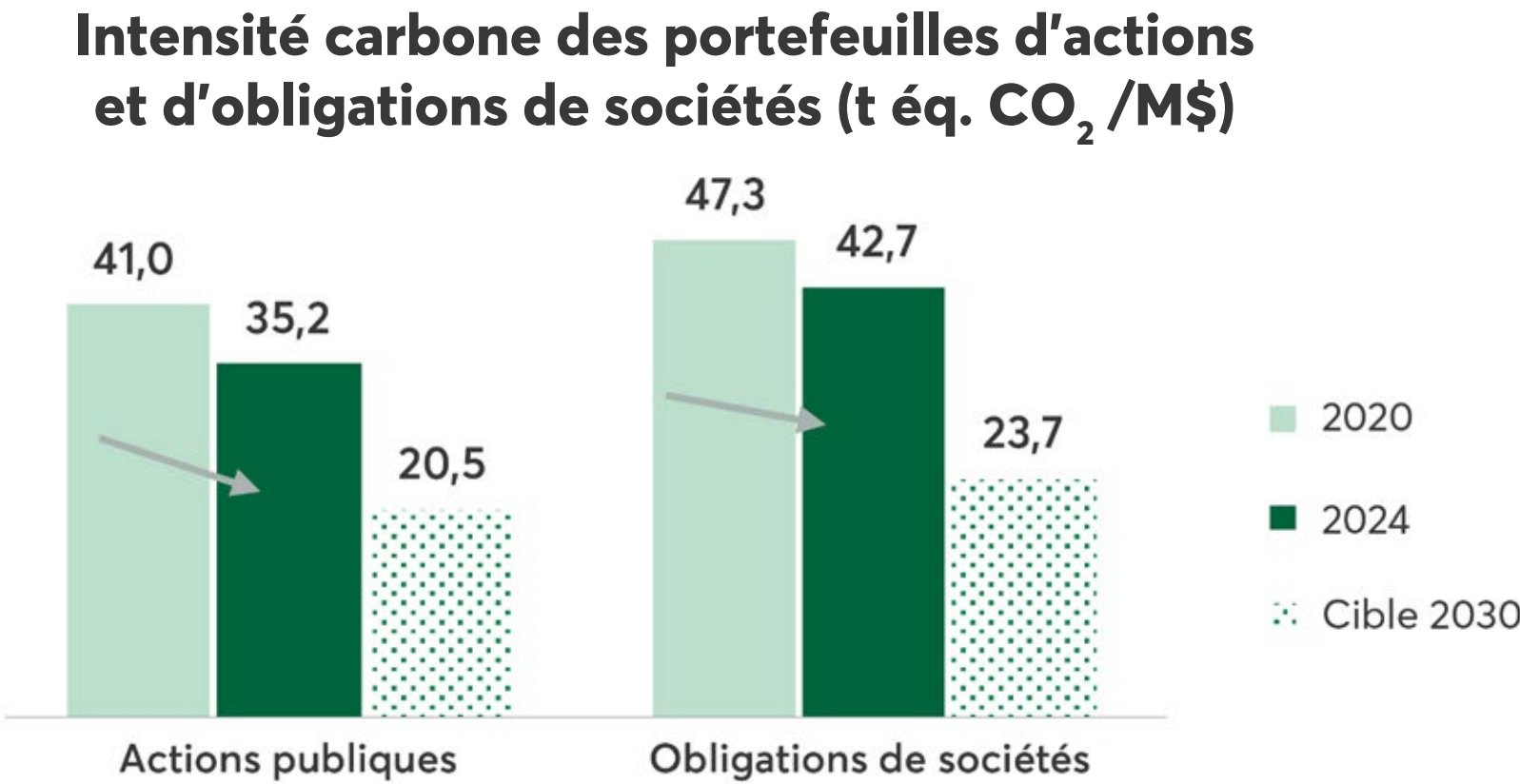
En cohérence avec l'ensemble des éléments énoncés précédemment, le Régime maintient son leadership en exerçant un suivi serré des initiatives intégrées à son plan stratégique et à la gestion de sa performance.

INTENSITÉ CARBONE

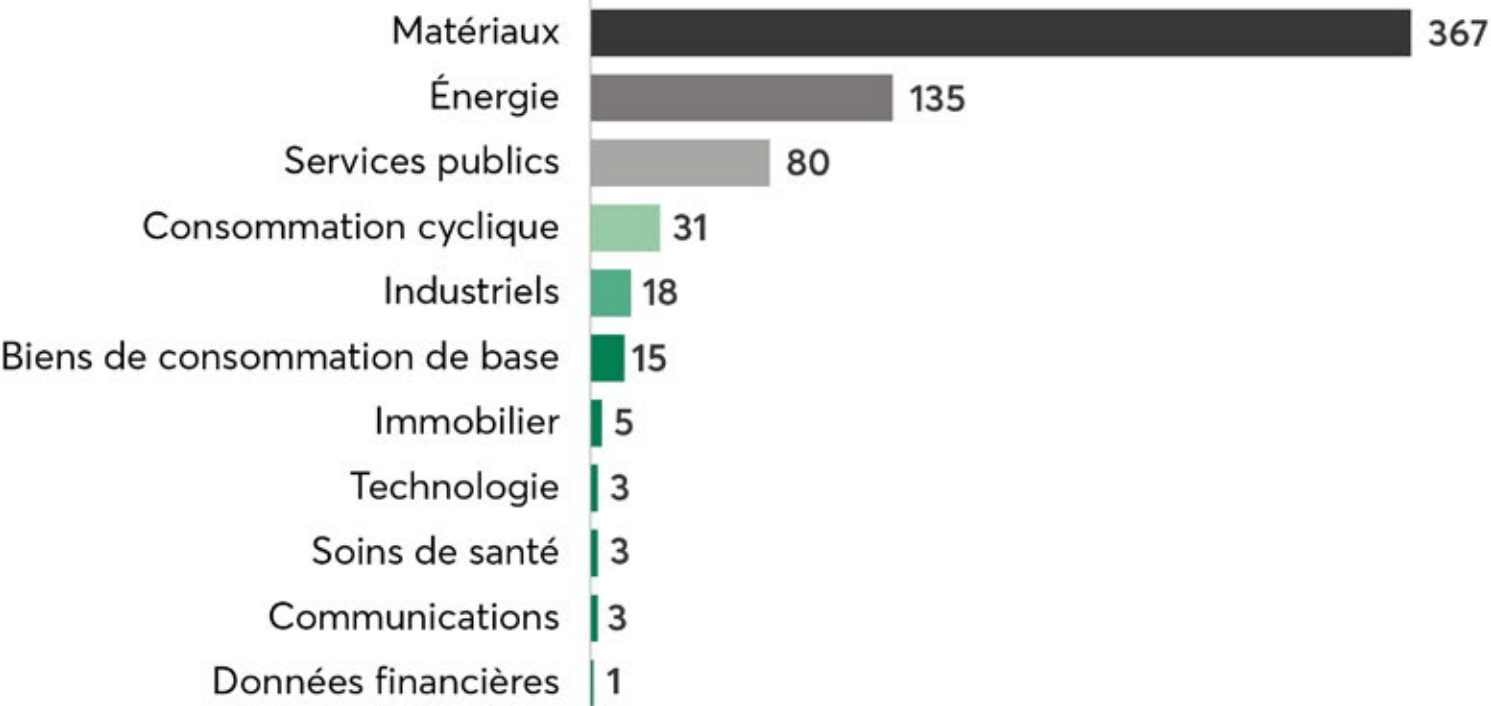
Le Régime mesure trimestriellement l'intensité carbone de ses investissements en actions publiques et en obligations de sociétés afin de faire le suivi des engagements de décarbonation préalablement explicités au sein de la section Stratégie du présent rapport.

CIBLES DE DÉCARBONATION ADOPTÉES PAR LE RÉGIME

À la lecture des données disponibles au 31 décembre 2024, les mesures d'intensité carbone de nos portefeuilles d'actions publiques et d'obligations de sociétés ont diminué de manière importante dans les deux cas depuis 2020. Puisque le RRMD vient tout juste de renouveler ses engagements et sa méthodologie de calcul de l'intensité carbone, il est important de considérer que ces résultats constituent en quelque sorte une nouvelle ligne de départ. Le second graphique nous permet de constater que les émissions de portée 1 et 2 sont très concentrées au sein d'un nombre limité de secteurs d'activité.

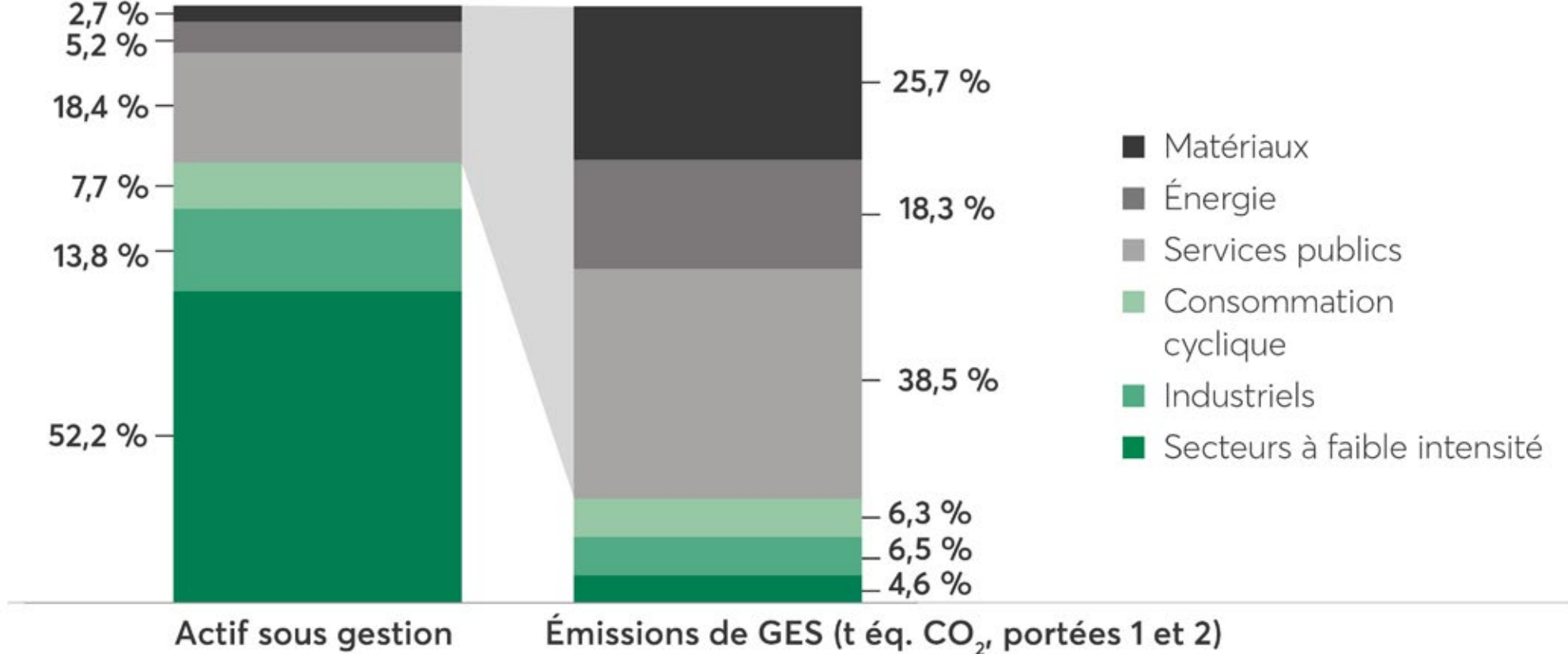


Intensité carbone par secteur (t éq. CO₂/M\$)



Les titres détenus au sein des secteurs des matériaux, de l'énergie et des services publics ont une intensité carbone plus élevée.

Répartition de l'intensité carbone par secteur



Un peu plus de 25 % des actifs en actions publiques et en obligations de sociétés détenus par le RRMD sont investis dans les secteurs des matériaux, de l'énergie et des services publics, lesquels génèrent plus de 80 % des émissions de GES de portée 1 et 2 du portefeuille.

Gestion des émissions opérationnelles

Émissions relatives aux investissements

► Considérations méthodologiques

Considérations méthodologiques

Afin d’augmenter sa transparence et de s’arrimer aux meilleures pratiques du marché, le RRMD appuie son approche de calcul de l’intensité carbone sur la norme développée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) : The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry - Part A - Financed Emissions.

Cette méthodologie est basée sur la logique d’attribution. Ce principe établit que l’investisseur (le RRMD) doit comptabiliser une partie des émissions annuelles des entreprises dans lesquelles il investit son capital. Cette quote-part, appelée « facteur d’attribution », est déterminée par le ratio entre la valeur de l’investissement (numérateur) et la valeur de l’entreprise financée (dénominateur) :

$$\text{Facteur d'attribution}_c = \frac{\text{Investissement}_c}{\text{EVIC}_c}$$

Autrement dit, ce ratio vise à déterminer quelle portion de l’entreprise est détenue par l’investisseur. Afin de comptabiliser les émissions associées à un investissement (émissions financées), un investisseur (le RRMD) doit multiplier ce facteur d’attribution aux émissions de l’entreprise :

$$\begin{aligned} \text{Émissions financées}_c &= \text{Facteur d'attribution}_c \times \text{Émissions}_c \\ &= \frac{\text{Investissement}_c}{\text{EVIC}_c} \times \text{Émissions}_c \end{aligned}$$

c = Compagnie

Investissement = Juste valeur marchande de l’investissement dans la compagnie *c* (\$ CA)

EVIC = Valeur totale de la compagnie *c* (\$ CA)

Émissions = Émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2 de la compagnie *c* (t éq. CO₂)

La métrique choisie par le RRMD pour définir ses cibles de décarbonation est l’empreinte carbone, mesurée en t éq. CO₂ / M\$ investis. Cette métrique d’intensité, alignée sur la méthodologie définie par le PCAF, normalise les émissions financées totales d’un portefeuille (t éq. CO₂) en fonction de sa taille (en M\$ investis). Ce choix méthodologique vise à neutraliser l’impact de la croissance de la taille du RRMD sur ses émissions financées. L’empreinte carbone (t éq. CO₂/M\$) du portefeuille du RRMD est définie par la formule suivante :

$$\text{Empreinte carbone}_p = \frac{\sum_c \frac{\text{Investissement}_c}{\text{EVIC}_c} \times \text{Émissions}_c}{\text{Montant investi}_p}$$

c = Compagnie

p = Portefeuille de l’investisseur

Investissement = Juste valeur marchande de l’investissement dans la compagnie *c* (\$ CA)

Émissions = Émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2 de la compagnie *c* (t éq. CO₂)

EVIC = Valeur totale de la compagnie *c* (\$ CA)

Montant investi = Somme de la juste valeur marchande des actifs inclus dans le périmètre et pour lesquels des données sont disponibles (\$ CA)

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) considérées dans le périmètre de la cible de décarbonation du RRMD sont celles de portée 1 et 2 des entreprises émettrices.

- **Portée 1** : émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par l’entreprise déclarante, c’est-à-dire les émissions provenant de la combustion dans des chaudières, fourneaux et véhicules détenus ou contrôlés par l’entreprise déclarante.
- **Portée 2** : émissions indirectes de GES provenant de la production d’électricité, de vapeur, de chauffage ou de refroidissement consommés par l’entreprise déclarante. Les émissions de portée 2 se produisent physiquement dans l’installation où l’électricité, la vapeur, le chauffage ou le refroidissement sont produits.

Mise en garde

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent document et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs que contient le présent document sont formulés conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis et sont assujettis à notre mise en garde concernant les énoncés prospectifs qui figure dans la section « Mise en garde sur les énoncés prospectifs » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement Desjardins.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et peuvent inclure, sans s'y limiter, des observations concernant nos objectifs, nos priorités, nos stratégies, nos engagements et nos cibles en matière de développement durable ou des mesures qui seront prises pour les réaliser, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités, les causes et les répercussions potentielles des changements climatiques à l'échelle mondiale, l'approche que nous utilisons pour identifier et gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques, ainsi que certains risques auxquels nous sommes exposés.

De tels énoncés sont généralement reconnaissables par l'utilisation de termes ou d'expressions comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables dans toutes variantes grammaticales.

Ils ont pour but d'aider les lecteurs à comprendre notre vision, notre stratégie et nos objectifs en matière de développement durable et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Par leur nature même, ces énoncés comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans le présent document, étant donné qu'un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, peuvent influencer, individuellement ou collectivement, sur la justesse des hypothèses, des prédictions, des prévisions ou d'autres énoncés prospectifs.

Notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités et nos cibles en matière de développement durable et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (notamment en ce qui a trait à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre) est fondée sur plusieurs hypothèses et dépend d'un certain nombre de facteurs. Bon nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté et peuvent être difficiles à prévoir, dont la rapidité et l'ampleur de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et notre capacité à répondre aux attentes des parties prenantes en ce qui concerne les questions environnementales et sociales; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris nos employés, nos clients, nos membres, nos fournisseurs, les gouvernements, les collectivités dans lesquelles nous sommes présents, etc.); la disponibilité de données exhaustives et de qualité sur les émissions de gaz à effet de serre et d'autres données provenant de tiers; notre capacité à mettre au point des indicateurs pour suivre efficacement notre progression;

le développement et le lancement de nouvelles technologies et de produits durables; notre capacité à cibler des opportunités liées aux changements climatiques ainsi qu'à évaluer et à gérer les risques liés à de tels changements; la conjoncture économique générale, les incertitudes géopolitiques et le conflit commercial avec les États-Unis; les changements apportés à la réglementation qui ont une incidence sur nos activités; l'élaboration d'exigences réglementaires en matière d'environnement, de société et de gouvernance; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; notre capacité à réaliser nos stratégies à long terme et nos priorités clés à court terme; notre capacité à recruter du personnel clé dans un marché du travail concurrentiel, et à le retenir; et les conséquences possibles d'événements majeurs sur les économies locales et mondiales, tels que les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les crises de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur la capacité du Régime de rentes du Mouvement Desjardins à atteindre ses objectifs.

De plus, les hypothèses, les données, les indicateurs, les mesures, les méthodologies, les scénarios et les autres normes utilisées pour élaborer nos hypothèses et nos estimations et pour suivre notre progression, jugés raisonnables au moment de préparer ce document, pourraient éventuellement se révéler inexacts. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes continuent d'évoluer et peuvent différer sensiblement de ceux que d'autres utilisent, ou de ceux que nous pourrions utiliser à l'avenir ou que des autorités gouvernementales et réglementaires ou d'autres organismes de normalisation pourraient imposer plus tard. Cette évolution et ces changements pourraient avoir une incidence sur les hypothèses et les estimations que nous utilisons et sur la comparabilité de l'information et des données entre secteurs ou entreprises et d'une période de divulgation à l'autre, ainsi que sur notre capacité à réaliser nos objectifs, nos priorités, nos stratégies de même que nos engagements et nos cibles en matière de développement durable.

De façon générale, la qualité des données sur lesquelles s'appuient la planification et la déclaration relatives aux changements climatiques n'est souvent pas encore au même niveau que celle de l'information traditionnelle.

Rien dans le présent document ne constitue une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument financier du Mouvement Desjardins, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») ou d'un membre de leur groupe, notamment le Régime de rentes du Mouvement Desjardins, ni ne fait partie d'une telle offre ou sollicitation, ni ne constitue une invitation, une recommandation ou un incitatif à participer à une activité d'investissement. Aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quelle qu'elle soit, ni être prise en compte dans le cadre de ceux-ci.

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs écrits ou verbaux que nous pourrions formuler ou qui pourraient être formulés en notre nom, de temps à autre, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois applicables.

Pour en savoir davantage sur nos facteurs de risques et notre gouvernance dans le domaine, veuillez consulter la section [Investissement responsable](#) de notre site internet.

